

Avis de nettoyage sur les niches fiscales des entreprises

Le gouvernement veut piocher dans les 40 milliards d'euros d'avantages fiscaux des entreprises pour financer la baisse de l'impôt sur le revenu. L'occasion de faire le ménage dans un système aux effets très mitigés sur l'activité économique. Le patronat voit rouge. Arbitrages en juin.

Fin de l'idylle entre le gouvernement et les patrons? Depuis qu'Emmanuel Macron a annoncé qu'une partie de la baisse de 5 milliards d'euros de l'impôt sur le revenu serait financée par une réduction des niches fiscales aux entreprises, le patronat voit rouge. « Ces niches, elles ont une raison, c'est le très haut niveau des impôts sur les entreprises », a réagi Geoffrey Roux de Bézieux, le président du Medef. Et de marteler que la politique pro-business démarrée sous François Hollande donne des résultats : 800 000 emplois créés en cinq ans.

Le duo de Bercy, qui prépare les arbitrages pour juin, dément tout changement de cap. Le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, assure qu'il veut continuer à diminuer « les impôts de production plus élevés en France que chez nos voisins ». Quant à son acolyte des Comptes publics, Gérard Darmanin, il chiffre le coup de rabot à « quelques centaines de millions d'euros » seulement sur un total de 40 milliards. Mais les députés LREM poussent pour aller plus loin, la porte-parole du groupe, Olivia Grégoire, fixant l'objectif à 1,5 milliard. « On taxe beaucoup les entreprises mais on leur redonne beaucoup sous forme d'allègements et de niches, observe Philippe Martin, le président du Conseil d'analyse économique. Il serait plus cohérent de réduire les impôts et de faire un nettoyage des allègements. » Radiographie des principales niches qui méritent d'être « nettoyées ».

LES INTOUCHABLES

CICE : 19 milliards d'euros/an
Crédit d'impôt recherche :
6,2 milliards/an

Pas touche aux deux plus grosses niches fiscales dont bénéficient les entreprises. Après le discours d'Emmanuel Macron, le Premier ministre Edouard Philippe a vite rassuré les patrons. « Il y a deux dispositifs qui ne rentreront pas en ligne de compte, a-t-il précisé le 29 avril, c'est le crédit d'impôt recherche (CIR) car il est considéré comme un instrument essentiel au développement de la compétitivité française, et ce qu'on appelait le crédit impôt compétitivité emploi (CICE) et qui est désormais un allègement de charges. » Dans la liste des niches fiscales, ces deux mesures décrochent la palme des plus coûteuses : le CICE devrait représenter une perte pour l'État de 19 milliards de recettes en 2019 et le CIR de 6,2 milliards!

Plébiscité par les industriels, le crédit d'impôt recherche laisse les économistes plus perplexes. Lancée en 1983 et largement élargie en 2008, cette niche est désormais la première aide publique à l'innovation des entreprises, soit près de 60% du budget total. Quelque 26 000 entreprises y ont recours, contre moins de 6 000 en 2003. « Les études concluent à un effet globalement positif », souligne un récent rapport de France Stratégie, tout en relevant « un impact encore peu perceptible en matière d'innovation et d'activité économique ». En moyenne, un

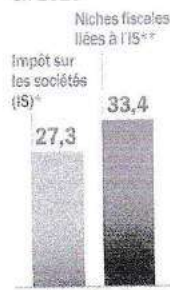
euro de CIR supplémentaire aboutit à un euro de dépense supplémentaire des entreprises en recherche et développement (R&D). Soit un ratio équivalent à la moyenne des dispositifs similaires dans les pays de l'OCDE. Les chercheurs de l'Institut des politiques publiques pointent le peu d'emplois créés dans la R&D et de brevets déposés au regard des milliards dépensés depuis 2008.

Les évaluations du CICE sont aussi mitigées. « Les effets sont positifs sur les marges des entreprises, mais modestes sur l'emploi et quasi nuls sur l'investissement », note l'économiste Antoine Bozio. D'après l'OFCE, le CICE a créé ou sauvé entre 110 000 et 300 000 emplois au cours de ses trois premières années, pour un coût de quelque 50 milliards d'euros. La complexité du dispositif – une réduction de l'impôt sur les sociétés équivalente à 6% des salaires inférieurs à 2,5 smic – et son caractère rétroactif expliquent en partie la faiblesse des résultats. Sa transformation en allègement de cotisations sociales pur et simple en 2019 devrait les améliorer.

Autre critique : le plafond fixé à 2,5 smic est trop élevé. En janvier, le Conseil d'analyse économique a montré que les baisses de cotisations sociales sur les salaires supérieurs à 1,6 smic étaient peu efficaces tant pour l'emploi que pour soutenir les entreprises exportatrices. Les députés LREM Sacha Houlié et Pierre Person comptent s'appuyer sur cette étude pour remettre en cause les allègements de cotisations au-dessus de ce seuil. A

AVANTAGES AUX NICHES

Montants en milliards d'euros, en 2018



* net des crédits d'impôts et dégrèvements
** y compris les niches liées à l'impôt sur le revenu des entrepreneurs individuels

SOURCES : MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET FISCALITÉ

Ce chiffre de 33,4 milliards n'inclut pas les niches liées au taux réduit de TVA, ce qui explique l'écart avec l'estimation de 40 milliards de niches fiscales des entreprises, avancée par Gérard Darmanin.



Capture écran Youtube

« Nous visons les niches fiscales pour les entreprises qui ne créent pas d'emplois. »
Bruno Le Maire, ministre de l'Économie.



Capture écran France Inter

« Ces niches, elles ont une raison, c'est le très haut niveau des impôts sur les entreprises. »
Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef.

la clé, un gain de 4 à 12 milliards d'euros. Mais Matignon y est opposé et Bercy rappelle que la France est largement en tête des grands pays européens s'agissant des cotisations patronales au-delà de 2 smic. La bataille ne fait que commencer.

LES CRITIQUABLES

TVA bâtiment :
4,3 milliards d'euros/an

TVA restauration :
2,9 milliards/an

C'est l'une des niches fiscales les plus décriées par les économistes : le taux réduit de TVA sur la restauration, fixé à 5,5% par Nicolas Sarkozy en 2009, puis remonté par François Hollande à 10% en 2014, coûte 2,9 milliards. Il y a moins d'un an, le ministre de l'Économie Bruno Le Maire invitait les députés à se pencher sur son efficacité. Aujourd'hui, il assure aux *Echos* que le gouvernement ne touchera pas à la TVA restauration « car *in fine*, c'est une taxe sur les ménages ». Une affirmation contestable.

Une étude de l'Institut des politiques publiques, publiée en 2018, montre que les prix ont diminué d'à peine

1,9% trente mois après la baisse de TVA, tandis que les restaurateurs ont vu leurs bénéfices grimper de 24%, empochant plus de la moitié du gain. A l'inverse, il est vrai que, lorsque le taux a été remonté, cela a été largement répercuté sur la facture des clients. Par ailleurs, les économistes n'ont pas constaté que les restaurateurs avaient embauché à tour de bras : entre 6 000 et 9 000 emplois créés, soit un coût moyen de 175 000 à 262 000 euros par poste ! Le taux réduit sur la restauration illustre bien les difficultés à caractériser les niches TVA, qui sont censées profiter aux ménages mais dont les entreprises peuvent accaparer une large part.

C'est aussi le cas du taux réduit sur la rénovation des logements, pour lequel le gouvernement n'a pas encore précisé ses intentions. Comme dans la restauration, ces dépenses sont désormais taxées à 10%, contre 5,5% avant 2012. La perte de recettes est estimée à 3,2 milliards par rapport au taux standard. Un montant auquel il faut ajouter le coût du taux réduit sur les travaux d'amélioration énergétique, resté à 5,5%, pour 1,1 milliard. Là encore, l'État

justifie l'existence de cette niche par sa volonté de soutenir l'activité dans le bâtiment et de lutter contre le travail au noir. « Mais aucune étude sérieuse n'a pu être présentée pour justifier que cette mesure coûteuse atteindrait cet objectif », rappelle la Cour des comptes dans un rapport publié en mars. L'inspection des Finances avait évalué, en 2011, le nombre d'emplois créés à seulement 32 000 dont 14 000 dans le bâtiment. Dans un document budgétaire, Bercy estime que le coût moyen par poste se situerait entre 40 000 et 170 000 euros ! « L'efficacité de cette dépense fiscale pourrait utilement être comparée à d'autres mesures plus pérennes en faveur de l'emploi », notent perfidement les magistrats.

Outre la restauration et le logement, de nombreux secteurs bénéficient aussi de taux réduits de TVA : le cinéma, le livre, le thermalisme, le spectacle vivant, l'hôtellerie, etc. « Jouer sur la TVA pour aider des secteurs est une mauvaise idée, critique François Ecalle, spécialiste des finances publiques. Les taux réduits sont souvent mal ciblés et inefficaces. La TVA sert ►►►



Bruno Deleessard/Challenges

Muriel Pénicaud, ministre du Travail. Son levier : moduler les cotisations à l'assurance-chômage.

L'abus de CDD bientôt frappé d'un bonus-malus

Cette fois, le couperet va tomber. Muriel Pénicaud, la ministre du Travail, a confirmé que le bonus-malus sur les contrats courts, une mesure du projet présidentiel plusieurs fois reportée, sera instauré cet été. Objectif : s'attaquer à l'abus de CDD en modulant les cotisations à l'assurance-chômage en fonction de leur utilisation. Une nouvelle mesure jugée anti-entreprises par le patronat, qui n'a pas réussi à la repousser malgré un intense lobbying. « Je le dis et je le redis : ça ne créera aucun emploi », a déploré Geoffroy Roux de Bézieux, le président du Medef. Sur ce sujet, les patrons ont les économistes contre eux. A commencer par Jean Tirole, le Prix Nobel : « Les

licencieurs doivent assumer le coût qu'ils imposent à la société, a-t-il confié à Challenges. Dès lors, ils feront beaucoup plus attention avant de créer des CDD, des missions d'intérim ou des ruptures conventionnelles. » Un avis partagé par Olivier Blanchard, l'ex-chef économiste du FMI. Pierre Cahuc, professeur à Sciences-Po, va dans le même sens : « Ce système, qui fonctionne très bien aux Etats-Unis, doit permettre de contenir le développement des contrats courts qui ont explosé en France. » Dans son récent rapport sur la France, l'OCDE vient d'ailleurs de pointer le côté atypique de l'Hexagone, qui a le plus fort taux de contrats très courts (moins de trois

mois) derrière la Turquie, en préconisant ce bonus-malus. Pour essayer de torpiller le projet, le Medef a trouvé l'appui d'un spécialiste du marché du travail de l'Ecole d'Economie de Paris. Gilles Saint-Paul, qui a écrit une note, rémunérée, dézinguant la réforme : « Les contrats courts constituent la seule marge de flexibilité de notre marché du travail très rigide, lance-t-il. Le bonus-malus va pénaliser l'embauche. » Et il dénonce la comparaison fallacieuse avec les Etats-Unis, « où le coût du licenciement est le plus faible au monde ». Des arguments qui n'ont pas convaincu Emmanuel Macron, pas mécontent, à cette occasion, d'afficher une image de président plus social. **T. F.**

nationale des travaux publics, reçue par Bruno Le Maire le 6 mai. De son côté, Joël Giraud, rapporteur du Budget, pourrait remonter au créneau au sujet des crédits d'impôt en faveur de la production cinématographique et audiovisuelle. Il avait en effet échoué à faire passer des amendements visant à limiter ces dispositifs, dont le coût a explosé pour atteindre près de 300 millions. Il voulait notamment plafonner certaines dépenses éligibles, comme les frais de bouche et de déplacements des acteurs. « Il est hors de question de présenter des factures de luxe au contribuable, peste Giraud. On ne peut plus continuer à courir après les moins-disants fiscaux. »

Autre niche à « coloration » culturelle dans le viseur des députés et de Bercy : le mécénat fiscal, qui permet aux entreprises de déduire de leur impôt sur les sociétés (IS) 60% des dons à une fondation (dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires). Le coût de la mesure, qui bénéficie désormais à 69 000 sociétés, a été multiplié par dix en dix ans, pour atteindre 900 millions. Dans un rapport récent, la Cour des comptes épinglait LVMH pour avoir économisé 518 millions en construisant sa Fondation pour l'art contemporain dans le bois de Boulogne. Elle suggère d'abaisser le plafond ou de réduire le taux de déduction pour enrayer cette dérive.

Enfin, les directions du Trésor et du Budget militent aussi pour supprimer l'exonération d'IS bénéficiant aux organismes HLM, qui coûte 1,2 milliard. Cette niche est censée encourager les bailleurs à réinvestir leurs profits dans le développement et l'amélioration du parc social. Mais la Cour a constaté que « les bénéfices annuels réalisés par ces entreprises n'étaient pas forcément réinvestis et que cette exonération était de nature à favoriser les organismes construisant peu ou ayant un parc occupé par des ménages plus aisés. » Peu probable que le gouvernement revienne rapidement sur cet avantage. En effet, il avait déjà l'intention de ponctionner les bailleurs sociaux de 1,5 milliard d'ici à 2022. Un effort qu'il vient de revoir à la baisse, autour du milliard, sous la pression du secteur.

David Bensoussan et Laurent Fargues

►►► à financer des services publics, pas à faire de la politique économique. Dans un monde idéal, il ne devrait y avoir qu'un taux. »

LES RÉFORMABLES

Gazole non routier :
1 milliard d'euros/an

Mécénat fiscal :
900 millions d'euros/an

Le sujet sensible de la taxation du gazole fait son retour dans le débat public. A l'automne, le gouvernement avait voulu supprimer le taux

réduit d'imposition sur le gazole non routier, utilisé par les entreprises de BTP pour leurs engins de chantier. La mesure permettait de dégager un milliard d'euros tout en pénalisant un produit polluant. Mais elle a suscité une bronca des entrepreneurs du bâtiment, qui se sont joints à la mobilisation des « gilets jaunes », forçant le gouvernement à décréter un gel de six mois. L'exécutif envisage aujourd'hui de remettre la mesure sur le tapis, cette fois en l'étalant sur plusieurs années. Un projet qui a suscité l'ire de la Fédération